



L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION COMME MOYEN DE RÉMUNÉRATION ALTERNATIF

DEVAUX & ASSOCIATES
FINANCIAL PLANNING

BERTRAND ROLAND, ASSOCIÉ

LE 5 NOVEMBRE 2013

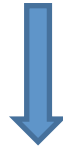
www.dra-group.be

TABLE DES MATIÈRES

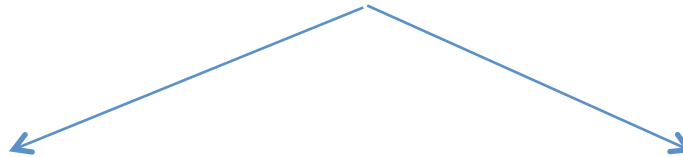
1. Définitions
2. L'EIP : outil d'optimisation fiscale
3. L'EIP : outil de développement patrimonial
4. L'EIP : outil de protection sociale
5. La loi-programme du 22 juin 2012

1. DÉFINITIONS

Engagement Individuel de Pension



2 types



Convention de pension sous seing privé

- par provision interne de pension

ou

- par le biais d'une assurance dirigeant d'entreprise

Assurance Engagement individuel de Pension

1. DÉFINITIONS

- ✓ Assurance Engagement Individuel de Pension
 - contrat d'assurance vie individuelle
 - structure contractuelle :
 - preneur : la société
 - assuré : le dirigeant
 - bénéficiaire : le dirigeant
 - réservé aux dirigeants indépendants de société
 - véhicule financier du second pilier des pensions

1. DÉFINITIONS

✓ Les 3 piliers des pensions

- 1° pilier : la pension légale de retraite
- 2° pilier : les véhicules de pension complémentaires « professionnels »
 - Engagement Individuel de Pension
 - Assurance de Groupe
 - PLCI
 - PLCI sociale (INAMI médecins, dentistes, pharmaciens et kiné)
 - ...
- 3° pilier : les véhicules de pension complémentaires « personnels »
 - Epargne Pension
 - Epargne Long Terme

1. DÉFINITIONS

✓ Incitations fiscales du 2° et 3° piliers → Pourquoi?

- Pension légale des indépendants
 - pour une carrière complète (isolé):
 - maximum : 1,222,83€/mois
 - minimum : 1,047,84€/mois
 - en moyenne :
 - hommes : 763€ /mois
 - femmes : 522€/mois

Source : Comité d'Etude sur le Vieillessement, 2009

1. DÉFINITIONS

➤ Renversement démographique

Année	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Nombre d'actifs par pensionné	2,50	2,27	1,89	1,58	1,49	1,45

➤ Espérance de vie

- hommes : 83 ans
- femmes : 86 ans

➤ L'espérance de vie a augmenté de 5 ans en 20 ans

Source : SPF Economie, Statistique et Information Economique, 2008

1. DÉFINITIONS

✓ Constituer une pension complémentaire → €?

➤ Postulats :

- âge de la retraite : 65 ans
- espérance de vie : 25 ans
- rendement sur placement : 4%
- inflation : 2,5%

➔ Quel capital pour dégager une rente mensuelle indexée de 1.000€

1. DÉFINITIONS

En consommant capital et intérêts	En ne consommant que les intérêts
250.340,11€	821.986,69€

1. DÉFINITIONS

✓ Quelle épargne pour constituer un capital pension?

250.340,14€			821.986,69€		
en 10 ans	en 20 ans	en 30 ans	en 10 ans	en 20 ans	en 30 ans
21.837,26€/an	9.316,58€/an	5.261,96€/an	71.702,31€/an	30.590,82€/an	17.277,55€/an

NB : rendement sur épargne 4%

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

RÉMUNÉRATION PROFESSIONNELLE		DIVIDENDES		EIP	
INASTI	22%	ISOC	33,99%	TAXE SUR PRIME	4,40%
IPP	50%	PM	25%	COTISATION INAMI	3,55%
				COTISATION DE SOLIDARITÉ	2,00%
				IPP	10%
↓		↓		↓	
TOTAL PRESSION SOCIALE ET FISCALE	61%	50,50%	18,74%		

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

✓ Coût brut de l'épargne?

250.340,14€ en 20 ans			821.986,69€ en 20 ans		
RÉMUNÉRATION	DIVIDENDES	EIP	RÉMUNÉRATION	DIVIDENDES	EIP
19.013,42€/an	18.821,37€/an	11.465,14€/an	62.430,25€/an	61.799,64€/an	37.645,61€/an

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

- ✓ La règle des 80% [art. 52, 59, 145, 194 et 195 du CIR]

RÉMUNÉRATION PROFESSIONNELLE RÉGULIÈRE ET NORMALE
* 80%
- Pension légale estimée
Rente maximale
CARRIÈRE
Années prestées en dehors de l'entreprise (max 10 ans)
Années prestées dans l'entreprise
Années à prester dans l'entreprise
→ Fraction de carrière $n/40$
Rente maximale

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

- ✓ La règle des 80% [art. 52,59,145 et 194 du CIR]

AUTRES RENTES (2° PILIER) ATTENDUES		
Rente maximale		
CONVERSION DE LA RENTE EN CAPITAL		
Perception de la rente	Coefficient	
	Marié	Célibataire
À 60 ans	18,3749	15,6389
À 65 ans	16,1004	13,4282
Capital maximal		

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

- ✓ La règle des 80% [art. 52, 59, 145 et 194 du CIR]

BACK-SERVICE
Capital maximal
* Années prestées/carrière totale
Capital maximal de back-service

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

✓ Exemple d'optimisation fiscale

- dirigeant indépendant ManaCo SPRL
- 50 ans
- chiffre d'affaire : 150.000€ par an
- rémunération professionnelle brute : 36.000€ par an
- prime EIP : 20.835,10€
- résultat avant Isoc : 20.000€ par an

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

✓ Distribution de dividendes

Bénéfice avant Isoc	20.000€
Isoc 33,99%	6.798€
PM 25%	3.300,50€
Dividende net	9.901,50€

Pression fiscale : **50,49%**

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

- ✓ Augmentation de rémunération et augmentation de prime EIP

Augmentation de rémunération	9.850€
INASTI	2.364,17€
IPP	3.531€
Augmentation nette	3.954,83€

Augmentation de prime EIP	10.118,43€
Taxe 4,40%	445,21€
INAMI 5,55%	536,86€
IPP 10%	913,64€
Augmentation nette	8.222,72€

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

- ✓ Augmentation de rémunération et augmentation de prime EIP

Augmentation brute	19.968,43€
Taxes et impôts	7.790,88€
Augmentation nette	12.177,55€

Pression fiscale : **39,02%**

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

✓ La Pension Libre Complémentaire d'Indépendant

	PLCI	EIP
Taxe sur prime	0%	4,40%
Cotisation INAMI	3,55%	3,55%
Cotisation de solidarité	2%	2%
IPP	Régime de la rente fictive	10%
Total pression fiscale et sociale	+/- 15%	18,74%
Prime déductible	8,17% du revenu professionnel de référence aux calcul des cotisations sociales d'indépendant	Règle des 80%
Maximum forfaitaire	3.017,73€	-

2. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE

✓ Taxation du capital

	PLCI	EIP
Cotisation INAMI	3,55%	3,55%
Cotisation de solidarité	2%	2%
IPP	<i>Régime de la rente fictive</i>	
60 ans	3,5% du capital pendant 13 ans	20%
61 ans	4% du capital pendant 13 ans	18%
62 ans		16,5%
63 ans	4,5% du capital pendant 13 ans	16,5%
64 ans		16,5%
65 ans	4% du capital pendant 10 ans	10%

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Assurance Engagement Individuel de Pension

- Capital disponible à l'âge de la pension
- Mais aussi ... art. 59 CIR § 6

« Les avances sur prestations, la mise en gage des droits à la pension pour sûreté d'un emprunt et l'affectation de la valeur de rachat à la reconstitution d'un emprunt hypothécaire ne font pas obstacles au caractère définitif du versement des cotisations et des primes requis par le § 1^{er}, 1^o, lorsqu'elles sont consenties pour permettre au travailleur d'acquérir, de construire, d'améliorer, de restaurer ou de transformer des biens immobiliers situés dans l'Espace Economique Européen et productifs de revenus imposables en Belgique ou dans un autre état de l'EEE et pour autant que les avances et les prêts soient remboursés dès que les biens précités sortent du patrimoine du travailleur. »

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Exemple 1 :

- dirigeant Manaco1 SPRL
- 45 ans
- rémunération brute du dirigeant : 100.000€/an
- produit exceptionnel avant Isoc : 500.000€
 - back-service : 500.000€
 - avance à but immobilier : 300.000€
- ➔ Achat immeuble de rapport
 - prix d'achat : 300.000€
 - frais d'acquisition : 40.000€ (apports en fonds propres)
 - revenu locatif 4% : 1.000€ par mois
 - provision précompte immobilier, débours et frais : 800€ par mois

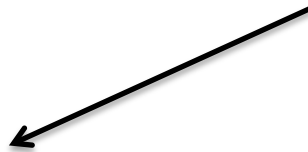
3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Exemple 2 :

- dirigeant Manaco2 SPRL
- 50 ans
- chiffre d'affaire Manaco2 SPRL : 250.000€/an
- rémunération brute du dirigeant : 90.000€/an
- rémunération nette du dirigeant : 3.500€/mois
- prime EIP : 20.000€/an
 - effet : 2008
 - terme : 2033
 - capital net à 65 ans : 565.250€

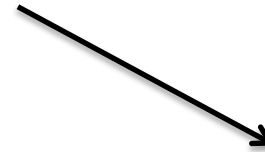
3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- Projet : acquisition d'une seconde résidence en Bretagne
prix d'achat : 500.000€
frais d'acquisition : 30.000€ (apports en fonds propres)



CRÉDIT CLASSIQUE

durée : 15 ans
taux : 3,50%
mensualité : 3.560€



CRÉDIT À TERME FIXE RECONSTITUÉ PAR EIP

durée : 15 ans
taux : 3,50%
mensualité : 1.435€

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Exemple 3 :

- dirigeant Manaco3 SPRL
- 45 ans
- rémunération 2.000€ net/mois
 - cot. Soc. INASTI 2.958,09€/trimestre
 - IPP 1.092,81€/mois
 - brut 4.078,84€/mois
 - 48.946,08€/an**
- il dispose de 50.000€ d'économies
- bénéfice avant impôt 15.000€/an
- il souhaite consacrer 10.000€/an à l'épargne ou à l'investissement immobilier

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Constat: dans l'état actuel des choses son compte d'épargne lui offre un taux d'intérêt de 0,75%/an

- 50.000€
- 10.000€ brut => 4.078,28€ net/an
- durée : 20 ans
- taux d'intérêt : 0,75%
= **145.706,42€**
- au taux de 2,50%
= **186.109,09€**


3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- ✓ Investissement immobilier : 3 scénarios pour investir
 1. Achat en personne-physique
 2. Achat en société
 3. Achat en personne-physique avec EIP

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Achat en personne-physique

- prix d'achat : 150.000€
- estimation frais : 24.500€
- coût total : 174.500€

 Financement

- fonds propres : 50.000€
- crédit hypothécaire : 124.500€
 - durée : 20 ans
 - taux : 3,50%
 - mensualité : 720€

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Breakeven charges / revenus

	REVENUS	CHARGES
revenu locatif net	375€/mois	<u>720€/mois</u> mensualité crédit
objectif d'épargne nette	<u>340€/mois</u>	720€/mois
	715€/mois	

➤ Postulat : croissance du marché immobilier 2,50%/an


➔ **Résultat patrimonial net privé dans 20 ans : 245.800€**

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

✓ Achat en société

- Prix d'achat : 265.000€
- Estimation frais : 42.000€
- Coût total : 307.000€

 Financement

- Fonds propres : 50.000€
- Crédit hypothécaire : 257.000€
 - durée : 20 ans
 - taux : 3,50%
 - mensualité : 1.485€

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- Breakeven charges / revenus

	REVENUS		CHARGES	
Revenu locatif net	665€/mois		<u>1.485€/mois</u>	Mensualité crédit
Objectif d'épargne brute	<u>835€/mois</u>		1.485€/mois	
	1.500€/mois			

- Postulat : croissance du marché immobilier 2,50%/an
- ➔ Résultat patrimonial brut en société dans 20 ans : 434.235€
- ➔ **Résultat patrimonial net privé dans 20 ans : 248.000€**

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- Achat en personne-physique avec EIP

Engagement Individuel de Pension :

10.000€/an * 2,50% pendant 20 ans = 255.946,58€ Brut

➔ 217.567,39€ Net




Achat en personne-physique : 217.000€

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- Prix d'achat : 217.000€
- Estimation frais : 32.000€
- Coût total : 249.000€

 Financement

- Fonds propres : 50.000€
- Crédit hypothécaire : 199.000€

[crédit à terme fixe : mensualités ne comprennent que le
payement des intérêts]

- Durée : 20 ans
- Taux : 3,50%
- Mensualité : 560€

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- ✓ Breakeven charges / revenus

REVENUS		CHARGES	
Revenu locatif net	555€/mois	560€/mois	Mensualité crédit

- Postulat : croissance du marché immobilier 2,50%/an

→ Résultat patrimonial net privé dans 20 ans : 374.000€

Valeur appartement :	355.500€	
- Crédit à terme fixe :		199.000€
+ Engagement Individuel de Pension :	217.500€	

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

Récapitulatif :

RÉSULTAT PATRIMONIAL NET PRIVÉ

Compte épargne personne-physique	145.706,42€
Epargne BR 21 personne-physique	186.109,09€
Investissement immobilier personne-physique	245.800,00€
Investissement immobilier en société	248.000,00€
EIP & investissement immobilier	374.000,00€

[Chiffres arrondis pour facilité de lecture]

3. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIAL

- ✓ Choix du type d'avance à but immobilier:
 - avance avec paiement des intérêts
 - avance avec capitalisation des intérêts
 - avance sans intérêts

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

- ✓ Sécurité sociale de l'indépendant en cas d'incapacité de travail:
 - 1^{er} mois : aucun revenu
 - à partir du 2^{ème} mois : indemnité journalière forfaitaire de 53,32€ avec charge de famille et 32,73€ sous statut cohabitant → sur base annuelle (312 jours) ceci représente une allocation respectivement de 16.635,84€ et 10.211,76€

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

- ✓ Sécurité sociale de l'indépendant en cas de décès:
 - Si le défunt était pensionné → pension de survie = 80% de la pension de retraite
 - Si le défunt n'était pas pensionné → le montant de la pension de survie est plafonné à 80% du montant que le conjoint décédé aurait reçu s'il avait travaillé jusqu' à l'âge normal de la pension (rémunération fictive forfaitaire jusqu'aux 65 ans du décédé égale à 15.882€).

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

- ✓ Sécurité sociale de l'indépendant en cas de décès:
 - La pension de survie n'est octroyée que si :
 - le conjoint survivant a été marié au moins un an avec le décédé
 - le conjoint survivant doit avoir au moins 45 ans
 - le conjoint survivant a moins de 45 ans, le droit à la pension de survie peut être ouvert si une des conditions suivantes est remplie :
 - le conjoint est en incapacité de travail permanente d'au moins 66%
 - le conjoint a au moins un enfant à charge
 - le décédé a travaillé au moins 20 ans comme mineur de fonds
 - Le conjoint survivant ne peut pas recevoir de pension de survie s'il dégage un revenu professionnel annuel supérieur à
 - 21.600€ (avec charge de famille) pour un salarié
 - 17.280€ (avec charge de famille) pour un indépendant

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

✓ Garanties optionnelles sur l'EIP

- exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou un accident
- revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou un accident
- assurance décès

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

- ✓ Couverture d'incapacité de travail par l'EIP : exemple
 - dirigeant indépendant Manaco sprl
 - revenu de remplacement : 40.000€ par an (indexé à 2%)
 - terme : 65 ans

	Assureur 1	Assureur 2
30 ans	1.423,65€	906,72€
40 ans	1.835,47€	1.006,70€
50 ans	2.438,08€	1.070,97€

4. L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE PENSION : OUTIL DE PROTECTION SOCIALE

✓ Couverture décès par l'EIP : exemple

- dirigeant indépendant Manaco sprl
- capital décès: 300.000€
- terme : 65 ans

	Assureur 1	Assureur 2
30 ans	1.397,18€	892,46€
40 ans	1.848,42€	1.250,69€
50 ans	2.632,85€	1.836,36€

5. LA LOI-PROGRAMME DU 22/06/2012

1. La cotisation Wijninckx

- cotisation sociale : 1,50%
 - sur la partie de la prime qui dépasse 30.000€ (index 2013 – primes 2012 : 31.212€)
 - à charge de la société et déductible
 - par affilié et par société
 - hors taxes (4,40%) et hors primes d'incapacité de travail
 - hors primes PLCI et INAMI
- ➔ A partir de 2016 : 1,50% sur la totalité des primes si la somme des pensions légales et complémentaires du second pilier dépasse le montant de la pension maximum des fonctionnaires (6.000€/mois)

5. LA LOI-PROGRAMME DU 22/06/2012

2. Les provisions internes de pension

- taxe de 1,75% sur les provisions inscrites au passif en date du 31/12/2011
- à charge de la société et non déductible
- gel des provision inscrites au passif à la fin de l'exercice 2011
- externalisation obligatoire pour les cotisations de pension à partir du 01/01/2012
- exonération de la taxe de 4,40% en cas d'externalisation des provisions passées vers un EIP

5. LA LOI-PROGRAMME DU 22/06/2012

3. L' Assurance Dirigeant d'Entreprise

- les primes contractuellement planifiées avant le 01/07/2012 peuvent continuer à être versées
- pas d'augmentation du capital assuré avant le 01/07/2012
 - vs. nouveau contrat
 - vs. augmentation de prime
 - vs. allongement d'un contrat existant
 - vs. augmentation du taux d'intérêt
- conversion en Engagement Individuel de Pension sans taxe de 4,40% jusqu'au 30/06/2015